VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

—o—

VENTE JUDICIAIRE
INTERDICTION DE HENRY BUTKER.
No 92.756 C. C. de D. Division C
ATTENTION SPECULATEURS ET CONSTRUCTEURS DE DEMEURES.

Propriété Commerciale de Valeur et de Résidence sur la Rue Broadway entre Général Hood et Ferdinand, Ilet Rue Audubon.

Un Magnifique Cottage Simple, No 285 rue Broadway, coin Général Hood, sur deux magnifiques terrains, mesurant ensemble 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, comprenant vestibule de 6 pieds, grand salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain et office retiré, avant galerie et le devant, galerie sur le côté et en arrière en parfait état.

Un Grand Entrepôt, à deux étages avec hangars et écuries, etc., No 245 rue Broadway, coin Ferdinand, sur quatre terrains, mesurant ensemble 120 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Un Marché Privé No 265 rue Broadway, entre les rues Général Hood et Ferdinand, sur un terrain mesurant 30x120.

Trois Terrains Vacants remblayés au degré avec barrière, etc., rue Broadway, entre les rues Ferdinand et Général Hood, mesurant chacun 30x120.

Un Terrain Vacant rue Broadway entre les rues Magasin et Meadow, ilet rue Audubon.

Un Terrain Vacant rue Audubon, entre les rues Magasin et Meadow, ilet rue Broadway, faisant connection avec lot dans le fond de la rue Broadway, les dimensions sont décrites plus bas.

A l'Encan JEUDI le 27 Octobre 1910, A la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C maintenant absent en congé, je vendrai la propriété ci après décrite à l'encan, JEUDI, le 27 octobre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 32, Greenville borné par les rues Broadway, Audubon (autrefois Chestnut), Ferdinand et Général Hood (autrefois Oliviers), désignés par les Nos un et deux sur un devis d'arpentage dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 15 juin A. D. 1910, lesquels dits lots mesurant chacun, d'après ledit devis, trente pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, le lot No un formant l'encoignure des rues Broadway et Général Hood. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No municipal 285 rue Broadway.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désigné par le No Trois sur le plan ci-devant mentionné de H. C. Brown, député voyer de ville, lequel dit lot d'après le dit devis commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Général Hood, et mesure trente pieds de face à la rue Broadway, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations ci-dessus consistant d'un hangar dans le fond du dit terrain.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus premièrement décrite, désigné par le No Quatre sur ledit plan ci-dessus mentionné de C. H. Brown, député voyer, lequel dit lot d'après ledit devis commence à une distance de quatre-vingt-dix pieds de l'encoignure de la rue Général Hood et mesurant trente pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un hangar dans le fond dudit lot.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci dessus premièrement décrite, désigné par le No cinq sur edit devis ci-dessus mentionné de H. C. Brown député voyer de ville, lequel dit lot d'après ledit devis mesure trente pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent d'un shop de bon han désignés par le No municipal 265 rue Broadway.

5° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désigné par le No six sur le plan ci-devant mentionné de H. C. Brown député voyer de ville, lequel dit lot d'après ledit devis, commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Ferdinand et mesurant trente pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations qui s'y trouvent consistant d'un hangar dans le fond du dit lot.

6° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon, dépendant situé dans le même District et ilet que la propriété ci dessus premièrement décrite, désigné par les Nos sept, huit, neuf et dix sur ledit devis ci dessus mentionné de H. C. Brown député voyer de ville, lesquels dits lots d'après ledit devis mesurent chacun trente pieds de face à la rue Broadway, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No dix formant l'encoignure des rues Broadway et Ferdinand. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 245 rue Broadway.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 17 de Greenville, borné par les rues Magasin (autrefois Fouché), Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Sud Market (maintenant Broadway), désigné sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par H. W. W. Reynolds député voyer de ville le 8 décembre 1900 et annexé à une vente à la ville de la Nouvelle-Orléans par acte pardevant Frederick Zengel, notaire, le 26 février 1901, par les lettres A et B, et le lot A commençant à un point 118 pieds 3 pouces de distance de l'encoignure de la rue Magasin, et mesurant de là s'étendant vers la rue Meadow 31 pieds 9 pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 89 pieds 8 pouces. Le dit lot B mesure 38 pieds 7 pouces de face à la rue Broadway ou l'avenue Leake, trente-et un pieds neuf pouces sur la ligne du fond, le séparant du fond du lot A par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Magasin de 69 pieds 7 pouces et 4 lignes, et d'une profondeur sur la ligne de côté opposé le plus près de la rue Meadow, de 91 pieds 10 pouces. Lesdits lots de terre formant une portion de terre s'étendant au travers du dit ilet de la dite rue Audubon à ladite rue Broadway ou l'avenue Leake et formant une partie de subdivision du lot original No cinq du dit ilet No 17 de Greenville, lequel ilet est maintenant borné comme il apparaît sur ledit devis ci-dessus référé par les rues Fouché, maintenant Magasin, Audubon, autrefois Chestnut Meadow autrefois Market, Broadway et l'avenue Leake.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1910 et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, et déposer 10 0|0 avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

25 sept—25—oct 2 9 16 23 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Bureau, Installations, Bibliothèque, Tables, Eventails Electriques, 45 Chaises, "Filing Cabinets," 2 Remington Typewriters, etc.

Etat de la Louisiane vs People's Fire Insurance Company.

No 92,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR CHARLES A. TESSIER, Encanteur, Bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, le 29 septembre 1910, A 11 heures A. M., sur les lieux, 215 RUE CARONDELET [1er Etage],

IL sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé du 17 septembre 1910, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée:

Un lot de meubles de bureau et installations, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

T. W. DANZIGER, Liquidateur.

18 sept—18 20 26 29

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

—o—

Vente en Partage, Sans Limite, DE TERRAINS DE VALEUR DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Cinq Encoignures, Rue Miro et Touro, Ilet Tonti et Français,

Huit Grands Terrains, Coin des Rues Miro et Bourbon, l'Ilet Tonti et Touro.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Charles A. Gerard et als vs Raymond F. Weissert et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 94,284

IL sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 25 octobre 1910, à midi, par JAS A. BRENNAN ET FILLE Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 septembre 1910, et signé en Cour ouverte le 21 septembre 1910 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Cinq lots de terre dans l'ilet 86 (maintenant 1174) borné par les rues Force (maintenant Tonti), Union (maintenant Touro) Libéral (maintenant Miro) et Français, désignés comme lots Nos 18 à 22 inclusivement, contigus, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots 18 à 21 inclusivement mesurant chacun trente [30'] pieds de face à la rue Union [maintenant Touro] sur cent trente [130'] pieds de profondeur, le lot 21 formant l'encoignure des rues Miro et Touro. Le lot 22 mesurant trente [30'] pieds de face à la rue Miro sur cent cinquante [150'] pieds de profondeur, le tout en mesure française.

Deuxième—Huit lots de terre dans l'ilet No 87, (maintenant 1175) borné par les rues Force (maintenant Tonti), Bagatelle (maintenant Bourbon), Libérale (maintenant Miro) et Union (maintenant Touro), désignés comme lots Nos 14 à 21 inclusivement, et mesurant chacun trente (30') pieds de face à la rue Bourbon sur cent trente (130') pieds de profondeur. Le lot 21 formant le coin des rues Miro et Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance s'il y en a en un ou un et deux ans après la date avec intérêt au taux de huit pour cent par an, sur les paiements différés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, la portion du crédit devant être garantie par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété et l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes sur la propriété pour 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer pour tout certificats et frais des actes de vente devant être passé pardevant Fred Zengel, notaire, les dits actes de vente devant contenir les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

24 sept—24 25—oct 2 9 16 23 25

Geo. St. Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Jeudi le 20 octobre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, cette ville

Succession de Mme Anna Hoefeld, épouse de E. Ferdinand Koelle

No 94,285—Cour Civile de District

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, le 12 septembre 1910, je vendrai à 1 heure et à l'endroit décrits comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 754 borné par les rues Allen, Derbigny, Nouvelle-Orléans et l'avenue Claiborne, désigné par la lettre "S" sur un plan de Edgar Pilié, voyer, daté du 18 août 1910, d'après ledit plan ledit lot "S" commence à une distance de 28 pieds, 3 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Allen et Derbigny, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Allen, sur une profondeur sur ladite ligne le plus près de la rue Derbigny le divisant du lot "E" de 90 pieds, 11 pouces et 4 lignes et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de l'avenue Claiborne de 90 pieds, 9 pouces et 1 ligne et d'une largeur sur la ligne du fond de 31 pieds 8 pouces et 2 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année courante et payer pour l'acte de vente pardevant Bas. Renon, notaire, et déposer 10 0,0 du montant de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 301 Cosmopolitan Bank Bldg.

18 sept—18 25—oct 2 9 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Connell,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90,716 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Vezzien, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing, avocat.

23 sept—25 29—oct 4

Succession de Mary Love, veuve de Albert Powliess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94,137—Division B—Attendu que Martha Williams, veuve de Alexander Peters, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mary Love, veuve de Albert Powliess, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Edward M. Robbert, avocat.

22 sept—22 26—oct 1

Succession de Mary Rice, veuve de George W. Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,558—Division B—Attendu que William Doell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Rice, veuve de George W. Butler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — E. M. Stafford, avocat.

21 sept—21 25 30

Succession de Dennis Bernard Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,277—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary L. Childress, veuve de Dennis Bernard Haggerty, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.

17 sept—17 21 26

Succession de Mme Elizabeth Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,433—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Anton Weiss, tuteur administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—Woodville & Woodville, avocats.

21 sept—21 25 30

VENTES A L'ENCAN

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

TERRAIN POUR BATIR DANS LE SIXIEME DISTRICT, AVENUE LOUISIANA,

Entre Remparts et Saratoga Ilet Toledano.

JEUDI, le 29 Sept., 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme CATHERINE SCHAUB.

No 93,758 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division "D".

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 26 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Sud Rempart et Saratoga; ledit lot est désigné par le No quinze sur un plan par L. H. Pilié, voyer, le 14 oct. 1872, annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, notaire, le 16 et 17 oct. 1872, d'après lequel ledit lot No 15 mesure trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à terme de crédit, représenté par billets de l'acquéreur payables à un et deux ans après la date avec 8 0,0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis à leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire et pour tout les certificats et les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et doit déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido

28 aout—28—sept 4 11 18 25 26 27 28 29

Peter Gallagher.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES AIENA ET DE SON EPOUSE LENA AIENA

No 93,755, Cour Civile de District, Division D.

MARDI, 18 Octobre 1910, No 927 rue Ste-Marie.

PAR PETER GALLAGHER Encanteur—Par un ordre de la Cour Civile de District, Division D, de l'Honorable Fred. D. King, agissant pour l'Hon. juge W. B. Sommerville, daté et signé le 12 septembre 1910, et à moi dirigé, j'offrirai en vente, MARDI, le 18 octobre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Ste-Marie, Félicité, Laurel et l'intersection de la rue Magasine, maintenant connue sous le nom de vieille rue Magazine, et mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds de face rue Ste Marie sur une profondeur d'environ cent cinquante quatre pieds, plus ou moins, laquelle portion de terre est prise du côté le plus proche de la vieille rue Magazine du lot désigné par le No onze du carré "A. O." sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 mai 1829, et annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 23 mai 1829.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera l'acte de vente qui sera passé pardevant Wm Renaudin, notaire; aussi il paiera tous les certificats et les taxes de 1910. Un dépôt de 10 0|0 devra être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
442 Bâtisse Audubon.

17 sept—17 18 25—oct 2 9 16 18

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage Simple Dans le Sixième District.

Succession de Ernest Peter Populus.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 94,331.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick Encanteur.—Bureau No 729 rue Union — MARDI, le 11 octobre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 6 septembre 1910, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 431, borné par les rues Peniston, Général Taylor, Carondelet et Baronne, désigné comme lot No cinq sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 17 mai 1870, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire, daté du 19 mai 1870, et mesurant d'après ledit plan vingt-cinq pieds six pouces et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Peniston sur cent trois pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No quatre et cent trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne du lot No six.

Les améliorations consistent en un cottage simple, connu comme 1716 rue Peniston, contenant 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être de moitié par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets; et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère tout les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910, et devant déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les loyers et revenus de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur de la propriété qu'à partir de la date de l'acte de vente, devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

10 sept—10 11 18 25—oct 2 9 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—o—

Cusimano-Tajague and Co. vs Joseph Valenti.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 44,780—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la Maison de Cour, Nos 320 et 322 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 21 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié d'intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 4, dans l'ilet No 403 (quatre cent trois) borné par les rues Troisième, Quatrième, Willow et Claiborne, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt-sept de profondeur entre lignes parallèles, et est à une distance de quatre-vingt-huit pieds six pouces de la rue Claiborne. Acquis de Harry R. Gerson le 16me jour de février 1909.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Ph. J. Patorno, avocat pour les demandeurs.

20 sept—20 25—oct 2 9 16 21

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Résidence Double à Deux Etages

BIEN SITUEE, Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonine, Prytanée, Foucher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugements de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877 le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 123, folio 192 et d'un deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104 folio 397.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, gallerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance, s'il y en a, en un deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Aliénando* toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.,
322 rue Baronne.

Titche et Rogers, R. W. Cooper, avocats pour le demandeur.

24 aout—25 28—sept 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Dans la rue Calhoun, dans l'ilet borné par les rues Prytanée et Pitt et l'avenue Henry Clay.

Fidelity Mortgage & Title Co. Mme A. M. Halliday, subrogée vs Brandt V. B. Dixon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 93,198—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 27 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots et demi de terre, situés dans l'ilet No 51, Burtheville borné par les rues Prytanée, Calhoun, Pitt et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 15, 16, 17 et 1|2 et 18 contigu au lot 17, d'après un devis de H. W. W. Reynolds, voyer, daté du 5 avril 1892, mesurant comme suit: les lots 15, 16 et 17 mesurant chacun vingt huit (28) pieds, onze (11) pouces et une et demie (1 1|2) lignes de face à la rue Calhoun, la même largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot 15 ayant une profondeur sur la ligne le divisant du lot 14 de cent trente (130) pieds dix (10) pouces et un quart (1|4) de ligne, cent trente (130) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la ligne le divisant du lot 16. Le lot 16 ayant une profondeur de cent trente [130] pieds six [6] pouces et une [1] ligne sur une ligne le divisant du lot 15 et cent trente (130) pieds deux (2) pouces et une ligne trois quarts (1 3|4) sur la ligne le divisant du lot 17. Le lot 17 ayant une profondeur de cent trente [130] pieds deux (2) pouces et une ligne trois quarts (1 3|4) sur une ligne le divisant du lot 16 et cent vingt-neuf (129) pieds dix [10] pouces et deux [2] lignes sur la ligne le divisant du lot 18. Et la moitié du lot 18 mesurant quatorze [14] pieds cinq (5) pouces et quatre et trois quarts (4 3|4) de lignes de face sur la rue Calhoun, la même largeur dans le fond et d'une profondeur de cent vingt-neuf [129] pied dix (10) pouces et deux et demie (2 1|2) lignes sur la ligne du lot 17, et cent vingt neuf (129) pieds huit (8) pouces et deux cinq huitièmes (2 5|8) de lignes sur autre ligne de côté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Frank B. Earnold, avocat pour la demanderesse.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 26 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un lot de terre de valeur du Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Jéna et Roman (dans l'ilet borné par la rue Prieur et l'avenue Napoléon)

James T. Montgomery vs Salvatore D'Angelo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,260 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 20 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le 6 xième District de cette ville dans l'ilet No 719, borné par les rues Jéna, Roman, Prieur et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro vingt, sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds député voyer de ville, daté le 1er mai 1897, et annexé à un acte passé pardevant E. J. Barnett, notaire le 10 janvier 1898; d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds, six pouces et cinq lignes de face sur la rue Jéna par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues Jéna et Roman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

—D'UNE—

Propriété Améliorée de Très Grande Valeur du Deuxième District,

Centralement Située,

Formant le Coin Sud-Ouest des rues Bourbon et Iberville

(Ilet borné par les rues Canal et Dauphine).

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 94,183 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1910, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, l'ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Canal Dauphine et Iberville, mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette paroisse, de la date du 26 avril 1867, quarante-deux pieds dix pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue Iberville (desquelles il forme le coin) de cinquante-quatre pieds trois pouces quatre lignes; trente-cinq pieds quatre pouces de profondeur sur le côté vers la rue du Canal; de là s'étendant un pied quatre pouces sur une ligne vers la dernière rue et parallèle à la rue Bourbon, de là dix-huit pieds onze pouces quatre lignes à la ligne du fond presque parallèle à la rue du Canal et quarante-trois pieds huit pouces plus ou moins en largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'acquéreur doit payer comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, étant le montant du principal et intérêts dus et devables sur quatre billets dus depuis longtemps de $4,277.50 chacun ou $17,110 en tout avec 5 0|0 d'intérêt par an on 4,277.50 de cela du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement et un intérêt semblable sur $12,832.50 de cela du 5 juillet 1910 jusqu'à paiement, ensemble avec tous les frais et charges du procès et vente, quatre piastres, des frais de l'acte de vente, les taxes sur ladite propriété (s'il y en a due) et 5 0|0 d'honoraires d'avocat sur tout le montant du principal et intérêts sur les billets longtemps dus, ainsi que sur les billets non encore arrivés à maturité de $4,277.50, décrits ci-après.

2° L'acquéreur devant assumer (du montant de son enchère) le paiement du billet non encore arrivé à maturité de $4,277.50, daté du 5 juillet 1905, payable 6 ans après date avec intérêt au taux de 5 0|0 par an du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement. (L'intérêt là dessus après la vente étant assumé par l'acquéreur.) Ledit billet étant garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété concurrente avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant E. L. Weil, notaire, le 5 juillet 1905. (Livre d'hypothèque 815, folio 336)

L'acquéreur devant assumer toutes les obligations et stipulat ons comme il est démontré dans l'acte de vente original et hypothécaire.

3° L'acquéreur devant payer la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) au comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict et Frank W. Hart, avocats pour le demandeur.

2 sept—2 3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District,

Teutonia Bank & Trust Co., Commissaires Liquidateurs, The Keystone Life Ins. Co. vs J. Vic. Leclerc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 94,309 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 452 borné par les rues Deuxième, Troisième, Sud Galvez et Sud Miro, désignés par les lettres C et P sur un plan de C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté du 30 janvier 1905, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant John G. Eustis notaire, le 30 octobre 1906, de la Quakers' Realty Company, Limited, à Jules Le Blanc Jr, et d'après ledit devis le lot P mesure trente pieds de face à la rue Sud Miro sur une profondeur de cent quatre pieds, et le lot C mesure trente pieds de face à la rue Sud Galvez sur une profondeur de cent quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart, Kernan & Dart, avocats pour les demandeurs.

26 aout—26—sept 2 9 16 23 28 29

AVIS AUX CREANCIERS.

State ex rel A. Brittin vs la ville de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,604—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers du Bureau de la Police Métropolitaine et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par E. A. Hubert, receveur de ce Bureau ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

16 sept—16 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

Formant le coin des rues St Thomas et Toledano (dans l'ilet borné par les rues Pleasant et Tchoupitoulas).

Henry Seibel vs Thos. J. Hopper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,138. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 octobre 1910 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 17, borné par les rues Tchoupitoulas, Toledano, Pleasant et St-Thomas; ledit morceau ou portion de terre est la partie de façade du lot désigné par le numéro Sept dudit ilet, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 24 juillet 1842, et mesurant vingt-neuf pieds deux et demi pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de soixante-six pieds deux pouces de face à la rue Toledano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. F. Brewer, avocat pour le demandeur.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 3307 rue Ste Anne entre la rue Bayou St-Jean et l'avenue Hagan.

The Saving's and Homestead Assn vs Frederick Chateau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,505. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 462, et borné par les rues Ste Anne, Dumaine et Bayou St Jean et l'avenue Hagan, lequel dit lot est désigné par le No 28 sur un devis annexé à un acte passé pardevant G. Morel, ancien notaire en cette ville, daté du 15 décembre 1892, et d'après lequel devis ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Henry McCall avocat pour la demanderesse.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Cinquième District.

Portant le No municipal 920 rue Thayer.

Clara Beauchamp, épouse et als vs Felicianne Levy et als.

DIX-HUITIEME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse de Lafayette — No 4,968—En vertu d'un writ de fieri facias contre Felicianne Levy, à moi adressé par l'Honorable Dix-huitième Cour Judiciaire de District, Paroisse Lafayette, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Louisiane, désigné comme la moitié du lot original No deux, de l'ilet Trois maintenant Quarante-trois, borné par les avenues Pacific et Elmira, les rues Patterson et Thayer, mesurant vingt-sept pieds, six pouces à la rue Thayer, sur environ cent six pieds de profondeur et étant la moitié du fond dudit lot original No Deux faisant face à la rue Patterson et s'étendant au travers de dit ilet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jérome Mouton, avocat pour les demandeurs.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District,

Portant le No Municipal 204 rue Sud Claiborne entre les rues Commune et Gasquet.

Suburban Building and Loan Association vs Veuve Leo C. Peres, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 94,468 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Robert on et Gasquet désigné comme lot No Deux, mesurant vingt pieds, trois pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, cinquante-sept pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No Trois; trente-six pieds un pouce de profondeur sur la ligne du lot No Un; de là à angle droit trois pieds cinq pouces vers la rue Gasquet, de là à angle droit vingt-un pieds, six pouces et quatre lignes à la ligne du fond, sur laquelle il y a une largeur de vingt trois pieds, huit pouces et quatre lignes, le tout d'après un plan fait par J. A. D'Hemécourt, le 29 mars 1867, et formant partie des lots originaux Nos Trois et Quatre de l'ilet No 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 1er mai 1840.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Cinquième District.

Portant le No municipal 219 rue Newton.

Crescent City Building and Homestead Association vs Mme Louise Schild.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94,309—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 27 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 153, borné par les rues Newton, River, Homer et Brooklyn, désigné par le No 6, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Newton sur cent vingt-huit pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

Carl C. Friedrichs, avocat pour la demanderesse.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 27

AVIS SPECIAUX.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES Bureau Batisse Municipale, Nouvelle Orléans.

Les Ecoles Publiques ouvriront pour la saison 1910 1911 LUNDI le 26 Septembre à 8.55 a. m.

Les professeurs des écoles élémentaires doivent se rapporter LUNDI, le 26 Septembre à 8.30 a. m. pour reprendre le travail.

Les professeurs des écoles secondaires doivent se rapporter le LUNDI, 19 Septembre à 8.30 a. m. pour reprendre le travail.

Les principaux sont requis de rencontrer le surintendant SAMEDI, 24 Septembre à 10.30 a. m.

Ecole Supérieure McDonogh No 1—Les commençants et élèves qui au vont les cours depuis cinq ans doivent présenter des certificats de vaccination heureuse. L'examen des élèves conditionnels des Ecoles Supérieures et Normales et les applicants pour admission aux Ecoles Supérieures et Normale aura lieu le Lundi, 19 septembre.

Les professeurs nouvellement nommés sont priés de se rendre au bureau du Surintendant pour blancs médicaux.

JOHN R. CORNIFF,
Agissant Surintendant.

1 sept—au 25

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE SALLE 106, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE

Nouvelle-Orléans, Lne., 22 août 1910.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée Générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 83 de 1910, lesquels dits actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane recevra des soumissions cachetées à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le Mardi, 4 Oct. 1910, pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle Orléans, autorisés par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels y ayant rapport.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an, garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat, de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus-mentionnés auxquels on réfère et sont ci contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes, à savoir:

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir $7,000,000 en valeur nominale.

2e. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires, pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder un pour cent de principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et cancelés, et le ou les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaires, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, lesdites livraisons devant être faites dans vingt quatre heures de notification. La première livraison sera faite le 5 Nov. 1910.

Tous les bons devant être livrés dans une période qui n'excédera pas cent vingt jours de la date de l'acceptation de la soumission.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartrée de la ville de la Nouvelle Orléans, portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques du heureux ou des heureux soumissionnaires sera encaissé et le produit retenu par la Commission de Liquidation comme garantie que le dit soumissionnaire ou les soumissionnaires satisferont à leur soumission ou soumissions, et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale, ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à la sect on 2 de l'Acte No 23 de 1910 et il peut être stipulé dans sa ou leurs soumissions, qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique après le 5 novembre 1910, suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour de montant et au moment stipulé dans l'acte, et à se conformer à toutes les provisions dudit statuts quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marquez toutes les soumissions "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si l'on s'adresse à T. Wolfe Jr, secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr.,
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.

2 sep—au 3 oct inc

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District,

Portant les Nos municipaux 338 et 340 rue Bermuda, coin de l'avenue Pélican.

People's Homestead Association vs Mlle Ida L. Tormey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 94,466—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No dix-huit (autrefois No seize), borné par les rues Bermuda, Lavergne et Delaronde et l'avenue Pélican, désigné comme lot No dix-neuf et formant l'encoignure de la rue Bermuda et l'avenue Pélican, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à ladite rue Bermuda sur une profondeur et façade à l'avenue Pélican de cent vingt pieds. Les améliorations portent les Nos municipaux 338 et 340 rue Bermuda.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0|0 du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour la demanderesse.

16 sept—16 23 30—oct 7 14 20

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.